

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** Projet pilote pour une police de proximité sans arme à feu  
**Initiant-e(-s) :** Ilias Panchard

---

Plusieurs villes débattent de l'opportunité d'une police en partie non munie d'armes à feu. L'exemple de l'Angleterre est souvent évoqué. En effet, les policières et policiers britanniques ne sont que 5% à 10% à porter une arme à feu. Il ressort qu'une bonne partie d'entre eux ne préfèrent pas en avoir une, jugeant qu'il existe un danger que celle-ci se retourne contre eux.

Selon le magazine Time, 19 pays ont des corps de police où l'emploi des armes à feu n'est permis que dans des « circonstances exceptionnelles ». D'autres pays mènent des réflexions à ce sujet.

Dans une réponse à une interpellation en avril 2016, la Municipalité explique que *« depuis les attentats de Paris de janvier 2015, les policiers travaillant en uniforme et en civil portent leur arme en permanence pendant leur service, y compris pour les activités administratives. »*

Lors de l'immense majorité des interventions de police, aucune arme à feu n'est utilisée par les policières et policiers. Cela se vérifie dans les chiffres d'utilisation des armes à feu. La Conférence des commandant-e-s des polices cantonales (CCPCS) relatent qu'en 2022 les agent-e-s employé-e-s par les polices suisses ont fait usage de leur arme à feu à six reprises dans le pays, causant le décès à deux reprises.


Parmi les missions effectuées quotidiennement par la police municipale, une grande partie ne nécessite a priori pas le port d'une arme à feu. Dans certains cas, le fait d'être fortement armé peut même avoir un effet contre-productif et contribuer à générer une escalade des tensions voire de la violence. Cela est par exemple relaté lors d'interventions de police dans certains quartiers populaires de la ville ou régulièrement confirmé dans l'encadrement de certaines manifestations.

Le présent postulat invite la Municipalité à initier une réflexion sur la place des armes à feu dans le travail quotidien des policières et policiers, et à envisager d'élargir le nombre de missions pour lesquelles les agent-e-s de police pourraient effectuer des missions de proximité, des patrouilles et / ou des interventions sans être munis d'une arme à feu.

Lausanne, le 20 août 2023

Ilias Panchard



Kovalir Leonie (EAG)  


Pierre Conscience (EüG)  
